

Vu pour être annexé à la délibération DEL\_2025\_116 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2025.



Le Maire - Catherine BASTARD

La secrétaire de séance - Rosy CHAMAYOU

## RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2025

La décision modificative est un acte budgétaire qui permet d'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes mais également de constater comptablement la non-réalisation de certaines opérations.

### ➤ Section de fonctionnement :

#### Recettes de fonctionnement : 0,00 €

Chapitre	BUDGET 2025	DM2 2025	BUDGET +DM2 2025
013- Atténuations de charges	30 907,00 €	0,00 €	30 907,00 €
70 – Produits des services	559 700,00 €	0,00 €	559 700,00 €
73 – Impôts et taxes	105 000,00€	0,00 €	105 000,00 €
731 – Fiscalité locale	2 715 312,00€	0,00 €	2 715 312,00 €
74 – Dotations, subventions et participations	3 112 914,00 €	0,00 €	3 112 914,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	328 343,73 €	0,00 €	328 343,73 €
042 – Opérations d'ordre	54 119,00 €	0,00 €	54 119,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 906 295,73 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 906 295,73 €</b>

Aucun ajustement n'a été réalisé en recettes de fonctionnement au sein de cette décision modificative.

**Dépenses de fonctionnement : 0,00 €**

Chapitre	BUDGET 2025	DM2 2025	BUDGET + DM2 2025
011 – charges générales	2 016 411,74 €	0,00 €	2 016 411,74 €
012 – charges de personnel	3 334 384,00 €	0,00 €	3 334 384,00 €
014 – atténuations de produits	159 634,00 €	0,00 €	159 634,00 €
65 – autres charges de gestion courante	414 845,65 €	0,00 €	414 845,65 €
66 – charges financières	31 545,69 €	15 750,00 €	47 295,69 €
67 – charges spécifiques	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
68 – dotations aux provisions et dépréciations	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	525 728,00 €	-15 750,00 €	509 978,00 €
042 – Opérations d'ordre	418 746,65 €	0,00 €	418 746,65 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 906 295,73 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 906 295,73 €</b>

Afin de procéder à des écritures de régularisation liées aux ICNE (intérêts courus non échus), il est nécessaire d'inscrire **15 750 €** au chapitre 66 dédié aux charges financières.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il convient de réduire les crédits du chapitre 023 dédié au virement vers la section d'investissement de **-15 750 €**.

➤ **Section d'investissement :**

**Recettes d'investissement : 584 250,00 €**

Chapitre	BUDGET 2025	DM2 2025	Total BUDGET + DM2 2025
13- Subventions d'investissement	794 031,00 €	0,00 €	794 031,00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	187 232,02 €	0,00 €	187 232,02 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	1 377 953,08 €	0,00 €	1 377 953,08 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
27 – Autres immobilisations financières	70 422,00 €	0,00 €	70 422,00 €
024 – Produits des cessions d'immobilisations	0,36 €	600 000,00 €	600 000,36 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	525 728,00 €	-15 750 €	509 978,00 €
040 – Opérations d'ordre	418 746,65 €	0,00 €	418 746,65 €
001 – Résultats reportés	3 534 491,86 €	0,00 €	3 534 491,86 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 910 607,97 €</b>	<b>584 250,00 €</b>	<b>7 494 857,97 €</b>

Le chapitre 024 est crédité de 600 000 €. Il ne s'agit pas d'une véritable recette car celle-ci ne sera pas encaissée. Elle correspond aux écritures de cession par le biais d'une dation, du terrain sur lequel est implanté la maison de santé, cédé à Santéalp. Néanmoins, même s'il n'y a pas d'encaissement, il est nécessaire de procéder à des écritures pour mettre à jour l'inventaire comptable.

Par ailleurs, le virement de la section de fonctionnement est diminué de **15 750 €**.

**Dépenses d'investissement : 584 250,00 €**

Chapitre	BUDGET 2025	DM2 2025	Total BUDGET + DM2 2025
<b>Hors opérations</b>			
204 – Subventions d'équipement versées	54 119,00 €	0,00 €	54 119,00 €
21 – Immobilisations corporelles	226 379,13 €	0,00 €	226 379,13 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	301 294,80 €	0,00 €	301 294,80 €
27 – Autres immobilisations financières	197 015,00 €	720 000,00 €	917 015,00 €
040 – Opérations d'ordre	54 119,00 €	0,00 €	54 119,00 €
<b>Opérations</b>			
30 – Place de la Fruitière	301 144,00 €	30 000,00 €	331 144,00 €
49 – Centre technique municipal	75 960,80 €	10 000,00 €	85 960,80 €
57 – Ancienne poste communale	364 315,95 €	25 000,00 €	389 315,95 €
70 – Aire de loisirs	1 228 938,78 €	45 000,00 €	1 273 938,78 €
83 – Sécurité routière chemin des Cornettes	58 850,00 €	35 000,00 €	93 850,00 €
111 – Sécurisation des espaces publics	50 000,00 €	19 250,00 €	69 250,00 €
114 – Extension crèche municipale	507 329,29 €	-300 000,00 €	207 329,29 €
Autres opérations	3 491 142,22 €	0,00 €	3 491 142,22 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 910 607,97 €</b>	<b>584 250,00€</b>	<b>7 494 857,97€</b>

Concernant les opérations d'investissement, des enveloppes supplémentaires sont rajoutées sur les opérations suivantes :

- Opération 30 – Place de la Fruitière : **+30 000 €** : ajustement du montant initial prévu afin de prendre en compte les avenants et d'éventuels imprévus de fin de chantier liés aux travaux de la place de la Fruitière.
- Opération 49 – Centre technique municipal : **+10 000 €** : ces crédits supplémentaires sont nécessaires dans le cadre de l'acquisition d'un tracteur affecté aux services techniques.
- Opération 57 – Ancienne poste communale : **+25 000 €** : il s'agit de crédits supplémentaires pour les missions de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la maison communale et plus particulièrement les missions OPC.

- Opération 70 – Aire de loisirs : **+45 000 €** : Des crédits supplémentaires doivent être inscrits afin de prendre en compte les avenants et les imprévus de fin de chantier de la construction de la halle.
- Opération 111 – Sécurité des espaces publics : **+ 19 250 €** : ces crédits sont notamment inscrits pour les travaux d'aménagement liés à l'installation de bornes escamotables au niveau de la zone de loisirs et du mail piéton.

Par ailleurs, le chapitre 27 est crédité de **720 000 €**. Il s'agit de l'écriture corrélée à celle développée en recette d'investissement concernant la dation. De la même manière, la commune n'aura pas à débourser cette somme, il s'agit d'une écriture de régularisation comptable.

Afin d'équilibrer la section d'investissement (prise en compte de l'augmentation des opérations ci-dessus), il convient de diminuer certaines dépenses d'investissement. Il a été décidé, de cibler les opérations qui comportent des crédits importants mais qui ne seront pas utilisés en 2025 :

- Opération 114 – Extension crèche municipale : **-300 000,00 €** : les travaux liés à la construction de l'extension de la crèche municipale, ne démarreront qu'en 2026. Or des crédits relatifs à ces travaux avaient été inscrits au BP 2025. Ils sont donc annulés au sein de cette DM.